

**Demande d'autorisation de destruction à tir du renard  
pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 14 septembre 2024**

**A adresser à : ddt-se-fcmn@yvelines.gouv.fr au plus tard 2 jours ouvrables avant la date d'intervention**  
(ou à défaut à : DDT- SE/FCMN - 35, rue de Noailles – BP 1115 – 78011 VERSAILLES Cedex)

**Je soussigné (nom, prénom) :**

demeurant à (adresse complète) :

téléphone :

courriel :

agissant en qualité de :  propriétaire,  possesseur,  fermier,  
 délégué du propriétaire, du possesseur ou du fermier **(remplir le pouvoir au verso)**

**Sollicite l'autorisation** de réguler le renard, pour les périodes et dans les conditions suivantes :

Commune(s) du lieu de destruction	Numéro(s) d'îlot(s) PAC concerné(s) *

\* ou joindre un plan faisant figurer les parcelles cadastrales et leurs références, si la demande ne concerne par un îlot PAC

Espèce	Période(s) objet de la demande (cocher la ou les cases correspondantes)	Culture(s) à protéger ou autre objet	Surfaces (ha)	Rappel des périodes de destruction à tir autorisées et des formalisées associées
renard	du 1 <sup>er</sup> au 31 mars <input type="checkbox"/>			- du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mars : sur autorisation individuelle
	du 1 <sup>er</sup> avril au 14 septembre <input type="checkbox"/>			- au-delà du 31 mars : sur autorisation individuelle, sur des terrains consacrés à l'élevage avicole

**Certifie** : - que ces parcelles disposent d'un dispositif alternatif à la destruction et qu'il n'est pas satisfaisant (préciser le ou les dispositifs en place : clôture électrique, grillage, etc.) :.....

- que la demande est motivée par le motif suivant (cocher) :

- pour prévenir des dommages aux activités avicoles
- pour prévenir des dommages à d'autres formes de propriété
- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique
- pour assurer la protection de la flore et de la faune

**Déclare** me faire assister pour réaliser ces destructions par le(s) tireur(s) délégué(s), dont l'identité et le numéro du permis de chasser, figurent en page 2 de la présente demande ;

**M'engage** à retourner à la DDT le compte-rendu de bilan d'intervention, même s'il est nul, sur l'imprimé joint dans les dix jours qui suivent la fin des opérations autorisées (sauf cas de force majeure, l'absence de retour de bilan entraînera le refus d'autorisation de destruction à tir pour toute demande sollicitée l'année suivante).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2024  
(signature)

<b>Numéro d'enregistrement : 2024-78- .....</b>	<b>Date de réception par la DDT :</b>
---	---------------------------------------

**TIREUR(S) DÉLÉGUÉ(S) pour effectuer les opérations de destruction à tir objet de la demande :**

N°	Prénom et NOM	Commune de résidence	N° du permis de chasser	Qualité
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

**RAPPEL DES DISPOSITIONS EN VIGUEUR :**

- ⌋ Dans les parcelles où elle est autorisée, la destruction par tir du renard est suspendue lorsque des opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en oeuvre en application de l'arrêté ministériel du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures et ce, pendant la durée de ces opérations de lutte préventive.
- ⌋ Les animaux tués doivent être ramassés par le tireur après chaque opération de destruction et traités selon les règles sanitaires en vigueur
- ⌋ Ne jamais manipuler de renard sans gants. **En cas de destruction d'un renard galeux, en informer la DDT via le bilan.**
- ⌋ Un délégué ne peut percevoir de rémunération pour l'accomplissement de sa délégation.
- ⌋ L'acte de destruction est une pratique individuelle (sinon c'est un acte de chasse).
- ⌋ Chaque tireur délégué doit être porteur d'une copie de l'autorisation individuelle, lorsqu'il procède à la destruction à tir.
- ⌋ Des contrôles de terrain pourront être effectués par les agents assermentés, chargés de la police de la chasse.

**DÉLÉGATION DU DROIT DE DESTRUCTION : \***

Je soussigné, M/MME.....

demeurant.....

propriétaire / possesseur / fermier (*rayez la mention inexacte*) de .....ha, sis à .....\*\* :

**donne pouvoir** à M/MME..... pour déposer, en mon nom, la présente demande ;

**délègue mon droit de destruction** à l'ensemble des chasseurs dont le nom figure dans le tableau ci-dessus, pour y exercer la destruction du renard, sur les parcelles mentionnées dans la présente demande.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2024  
(signature)

\* *délégation à renseigner par le détenteur du droit de destruction d'une part, s'il ne sollicite pas lui-même la présente demande individuelle et d'autre part, s'il ne procède pas personnellement, ou en sa présence, aux opérations de destruction à tir (R.427-8)*

\*\* *cocher ci-après la ou les cases correspondantes.*